

**CERTIFICAT CONSTATANT LE DEPOT EN MAIRIE  
DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NARGIS**

**CERTIFIE** que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral du 8 septembre 2023, relative à la demande de permis de construire déposée par la société Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) de NARGIS en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de NARGIS, au lieudit Bois de Vaux, ont été déposées, sur supports papier et numérique, en mairie de NARGIS et, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 30 septembre 2023 à partir de 9h00 au 30 octobre 2023 jusqu'à 12h30 inclus.

Fait à NARGIS, le <sup>(1)</sup> 30 octobre 2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



Le 30 octobre 2023

VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

Daniel MELCIER  
Commissaire enquêteur

<sup>(1)</sup> La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 30 octobre 2023 après 12h30.